

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de
Jean Steen, offert en vente par
M. G. F. Ritter.

Ms. 2511

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.



Bruxelles le 3 février 1889.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2511

A Messieurs les Membres du Musée
Royal de peinture,

Bruxelles

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre
à votre examen, à fin d'admettre
pour la galerie nationale
de Bruxelles, un tableau
de Jan Steen, représentant
une scène d'intempérance.

Ce tableau provient d'une collection
privée de Munich. J'ai été
prié par la personne qui
en a hérité, d'en trouver
le placement, au prix de

deux mille francs (12000 f)

Cette somme représente
la valeur à laquelle a été
été donné au propriétaire
dans la succession de son
beau-père.

En vous priant de bien
vouloir m'honorer d'une réponse
après la réunion de votre

Commission, je vous présente
Mes sincères, l'assurance de ma

Considération la plus distin-

guée:

Le Consul impérial d'Allemagne,

Georg v. Pitter

à Roulers.

(Flandre occidentale)

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2511

Brux 12 février 1885

M^r Georges F. Rikker
à Roulers

Répondant à votre lettre
du 3 de ce mois, la Commission
directrice des études me charge
de vous informer qu'elle n'est
pas parvenue à acquiescer le tableau
de Jean Steen, que vous avez
eu l'obligeance de soumettre
à son examen.

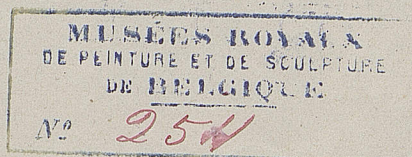
Je vous prie, M^r,
de vouloir bien me donner
vos instructions pour la
destination à donner à cet
ouvrage.

Agr. M^r l'exp. de son
comité des arts.

Le Secrétaire

W. J.

Roulers, le 14 février 1887



Monsieur le Secrétaire de la Commission
pour l'achat des tableaux anciens, aux
Musées royaux de Belgique.

Bruxelles

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous avez bien
 voulu m'adresser, pour me faire savoir
 que la Commission d'achat des Musées
 royaux ne pouvait donner suite à
 ma proposition pour l'acquisition d'un
 tableau de Jean Steen, je vous prie
 de donner les vobres nécessaires pour que
 le tableau en question soit remis au
 Commissaire qui se présentera demain
 dans le journal chez le Concierge du Musée
 afin d'en déposer la signature de mon nom
 et d'être à Roulers, soit de ma Carte de Visite. —

Très-very agréé, Monsieur, l'expression de
 ma considération très-distinguée.

Le Consul impérial d'Allemagne

Georg St. Pötter

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2511

Le Soussigné, Consul de
l'Empire d'Allemagne
à Bruxelles, reconnaît avoir
reçu de Monsieur le Secrétaire
des Musées royaux de
peinture et de sculpture, un
tableau de Jean Steen,
ayant été soumis
à l'examen de la Commis-
sion d'art et de
Soussigné.

Don de l'Empire.

Bruxelles le 20 février 1885

Le Consul d'Allemagne
Georg Ritter

